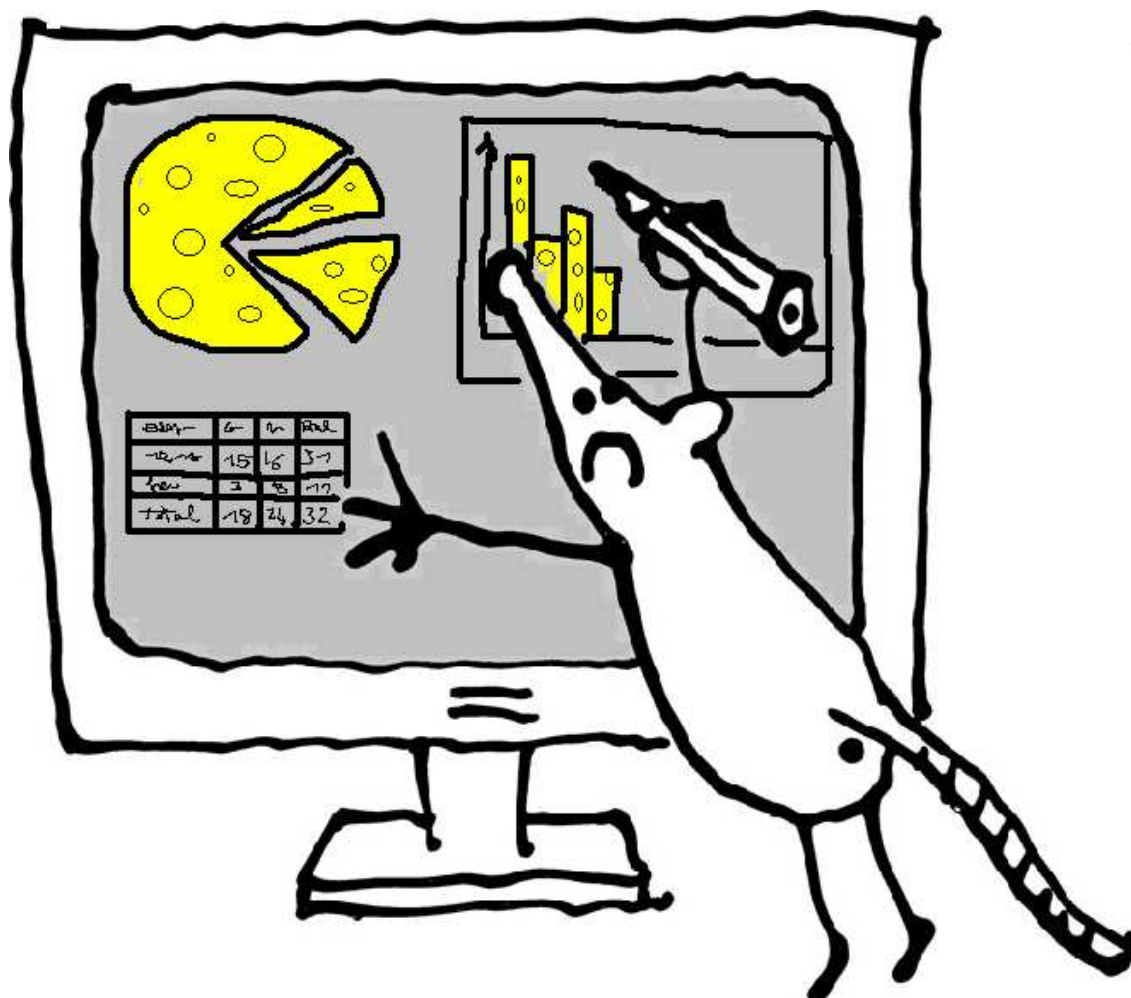


Bibliothèques de Vendée

Etat des lieux 2010

Synthèse des bilans d'activité



INTRODUCTION

Tous les ans, la Bibliothèque Départementale de la Vendée (BDV), dans le cadre de sa mission d'évaluation et de conseil, demande à l'ensemble des bibliothèques partenaires de renseigner un bilan d'activité.

Ces données permettent, après analyse, de mieux connaître les bibliothèques, de mesurer les évolutions et d'adapter l'offre de services. Ce document présente quelques chiffres clés permettant aux bibliothèques de se situer dans le paysage départemental.



La nouvelle médiathèque de L'Ile d'Elle réalisée avec le soutien technique et financier du Conseil Général et de l'Etat, ouverte en mars 2011.

En 2010, 191 bibliothèques ont répondu au bilan d'activité soit un taux de retour de 93%.

I- QUATRE CRITERES D'EVALUATION

Afin de pouvoir évaluer et comparer les bibliothèques, la BDV utilise une grille définie au niveau national. Elle repose sur 4 critères et définit 3 niveaux de bibliothèques.

En Vendée, cette typologie a été adaptée à la situation locale :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Surface	Au moins 0.07 m ² /hab avec au moins 100 m ²	Au moins 0.04 m ² /hab avec au moins 50 m ²	Au moins 50 m ²
Budget d'acquisition	Au moins 2€/an/hab	Au moins 1€/an/hab	Au moins 1€/an/hab
Personnel	Au moins un salarié qualifié / 2 000 hab	Personnel salarié	Equipe formée (formation de base)
Horaires d'ouverture (tous publics)	Au moins 12h/semaine	Au moins 8h/semaine	Au moins 4h/semaine

Remarque : lorsque 1 ou plusieurs critères du niveau 3 ne sont pas réunis, on ne parle pas de bibliothèque mais de « Dépôt ». Les communes concernées se sont engagées à parvenir progressivement, d'ici 5 ans et avec le soutien de la BDV au moins au niveau 3. Ces engagements sont formalisés dans le cadre d'une convention entre la commune ou la Communauté de communes et le Département.

1) Le local

Un des critères déterminants dans le bon fonctionnement de la bibliothèque est le local. En effet, pour parvenir à toucher un public large et varié, la bibliothèque ne doit pas simplement être conçue comme un lieu de présentation et d'emprunt des collections, mais se présenter avant tout comme un lieu d'échange, de liens (entre générations, entre natifs de la commune et nouveaux arrivants, entre milieux sociaux...), d'enracinement dans la vie locale et d'enracinement culturel.

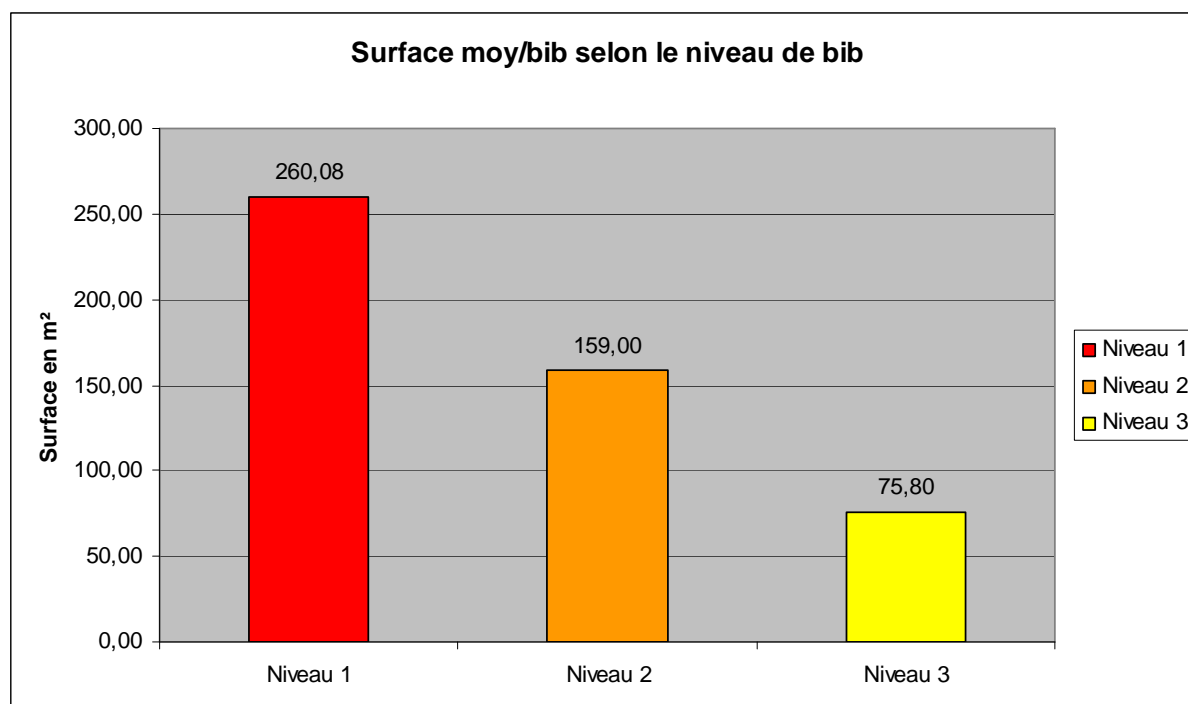
La taille de l'équipement, mais aussi la qualité de l'aménagement sont donc déterminantes dans la fréquentation.

Pour plus de renseignements sur ce sujet : Bibliothèque mode d'emploi, un ouvrage co-édité avec le CAUE de Vendée. Une publication disponible sur demande à la BDV et consultable sur <http://bibliotheque.vendee.fr/>, rubrique espace bib, nos publications.



Grâce notamment aux aides accordées par le Conseil Général, dans le cadre du programme de Développement des bibliothèques de Vendée, de nouvelles bibliothèques de proximité modernisées et adaptées aux attentes du plus large public ont vu le jour. Ainsi, depuis 2008 la surface totale des bibliothèques a augmenté de 1 680 m² passant de 12 000 à 13 600 m².

La surface moyenne d'une bibliothèque se situe aujourd'hui à 109 m² (bibliothèques de niveau 1, 2 ou 3)



2) Le personnel et la formation

➤ Les salariés

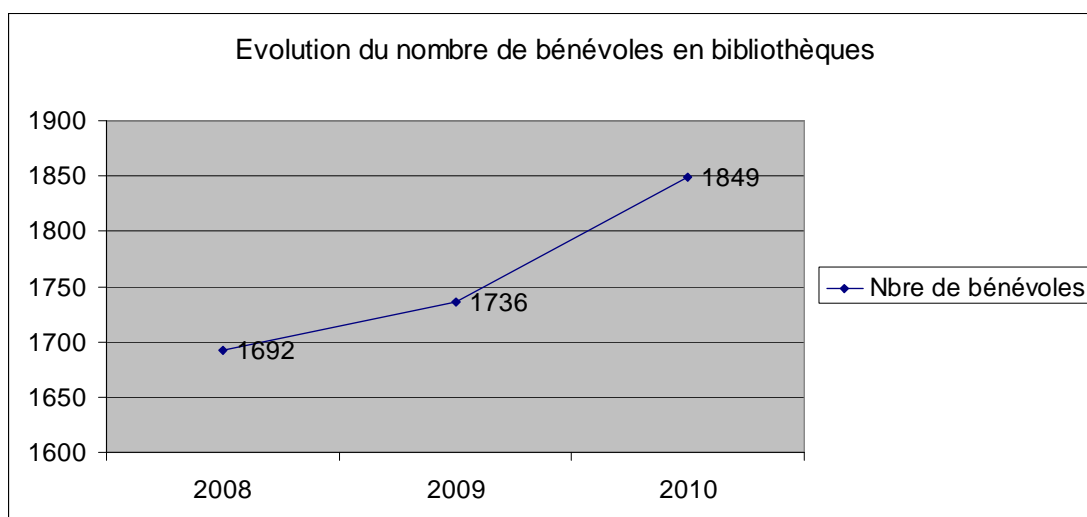
Le nombre de bibliothécaires salariés est en très nette augmentation, il est passé de 47 personnes en 2008 (correspondant à 31.2 équivalent temps plein) à 67 personnes en 2010 (correspondant à 41.7 équivalent temps plein).

Cette augmentation s'explique notamment par la création de poste de bibliothécaires intercommunaux.

Outre leur apport précieux en compétences, ces bibliothécaires salariés jouent un rôle décisif en faveur du renouvellement et du développement du bénévolat (voir ci-après). Ils permettent également d'élargir significativement les horaires d'ouverture et d'augmenter considérablement la fréquentation de la bibliothèque.

➤ Les bénévoles

Après une érosion importante du nombre de bénévoles entre 2002 et 2007 (passés de 2 200 à 1 700 bénévoles), on constate grâce aux efforts de développement engagés depuis 2006 un redressement significatif.

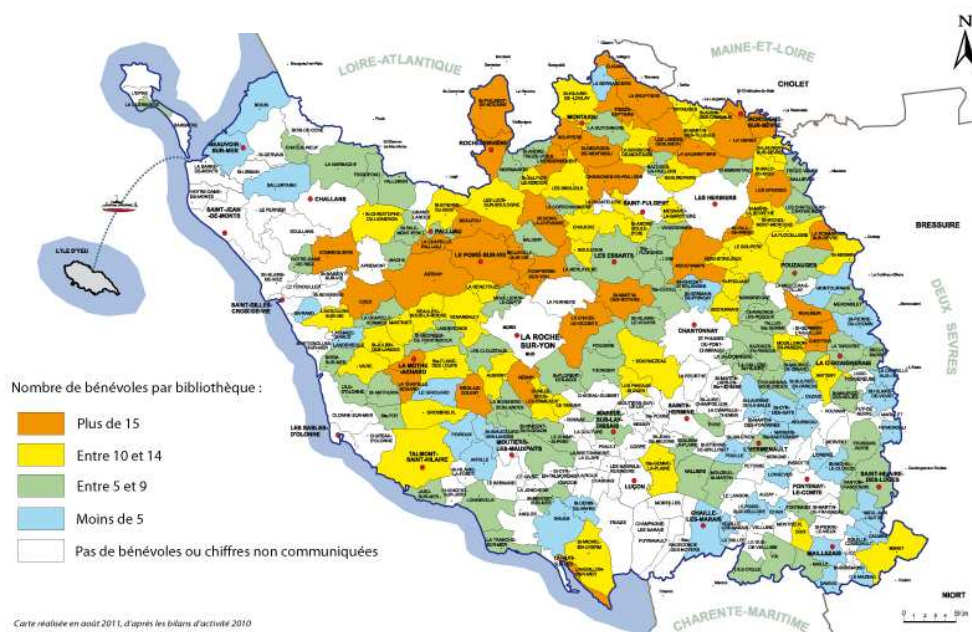


Les équipes comptent en moyenne 9 volontaires, mais les situations sont inégales d'une commune à une autre.

Les bibliothèques les plus attractives comptent en moyenne 12 volontaires (bibliothèques de niveau 1, 2 ou 3) contre 6 en moyenne pour les dépôts.

On constate une augmentation et un bon renouvellement du volontariat dans les communes où un projet récent vient d'être réalisé ou engagé.

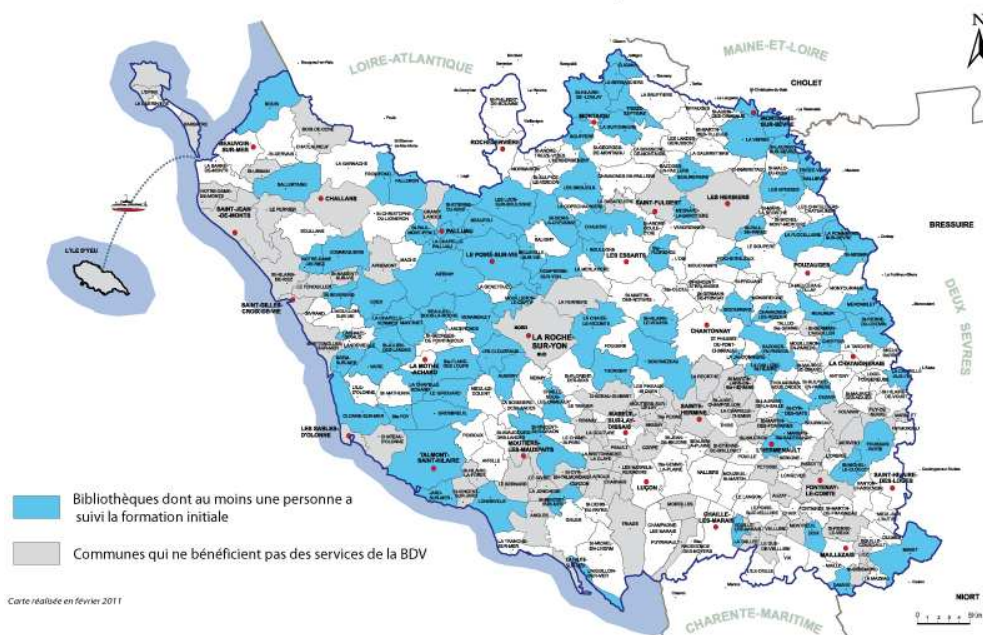
1 850 bibliothécaires volontaires



➤ La formation

Pour assurer ce volontariat lourd et exigeant, de plus en plus de bénévoles se forment. Ainsi, depuis sa mise en place en 2006, 132 volontaires ont suivi la formation de base de 10 jours proposée par la BDV.

UNE FORMATION INITIALE DE 10 JOURS RECONNUE

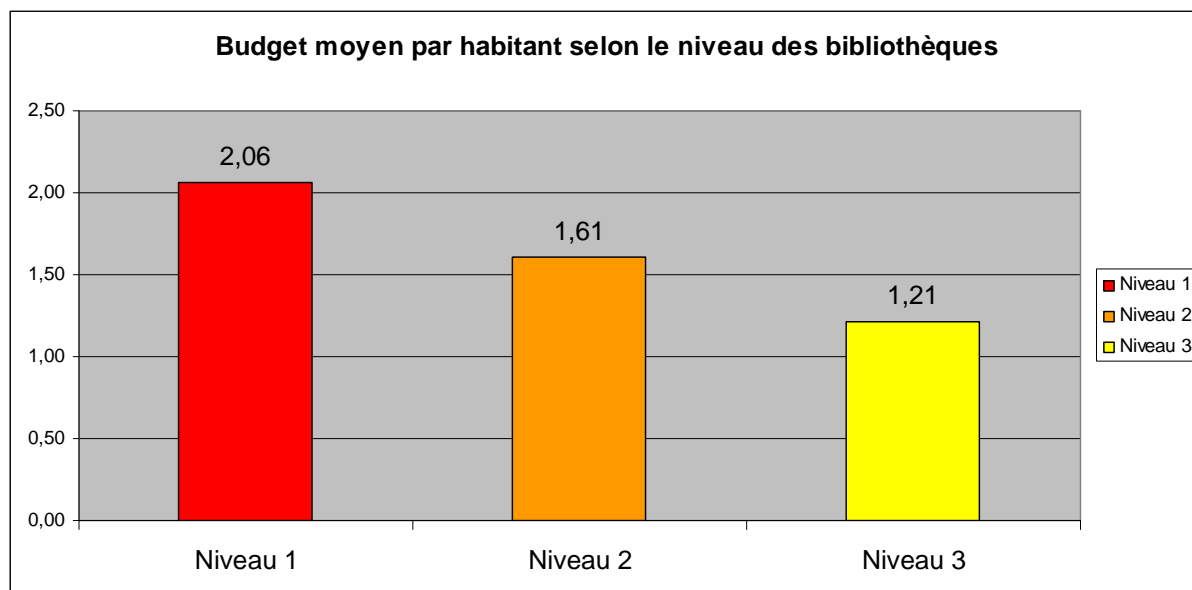


54% des bibliothèques disposent ainsi aujourd'hui de personnel formé, que ce soit via une formation professionnelle ou via la formation de base.

En outre, 250 bibliothécaires volontaires et salariés se forment chaque année dans le cadre des actions de formation proposées par la BDV.

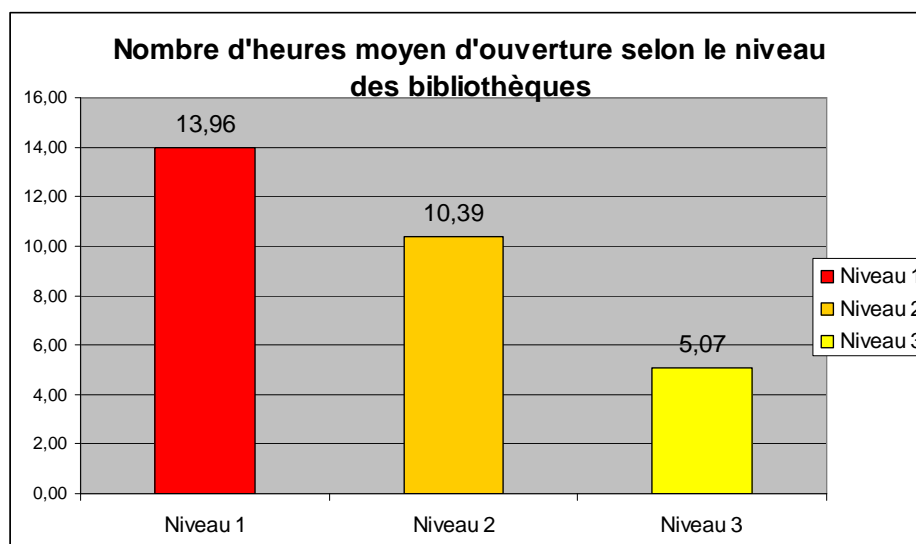
3) Le budget d'acquisition

Le budget d'acquisition est en hausse avec une moyenne de 1.43€/an/hab pour les bibliothèques de niveau 1, 2 ou 3.



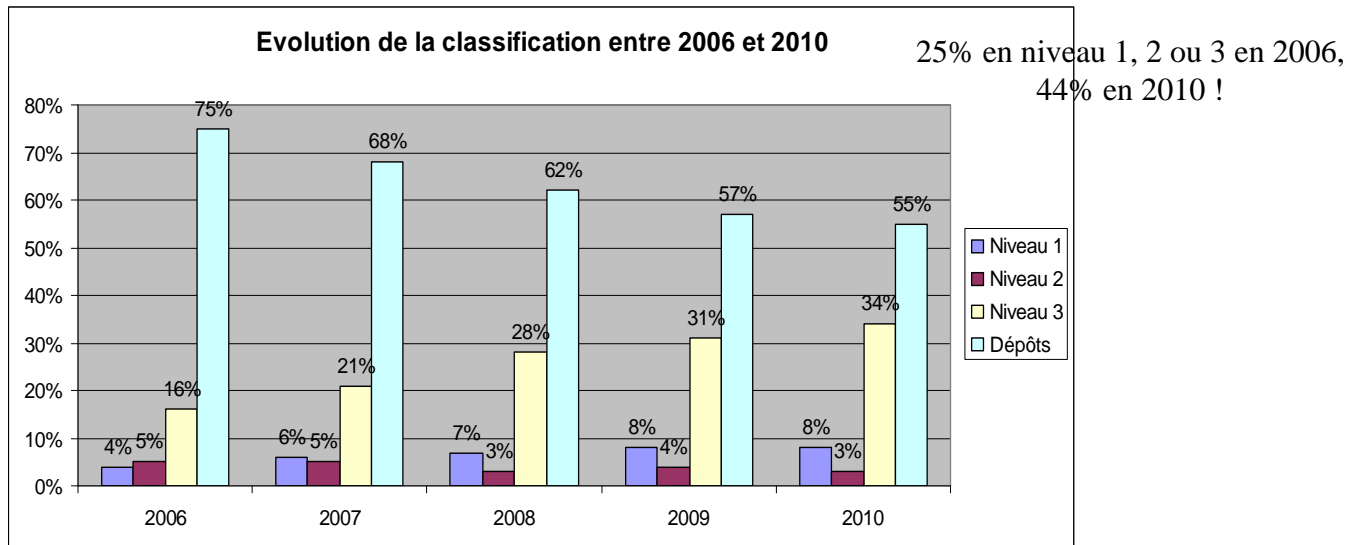
4) Les horaires d'ouverture

Les bibliothèques de niveau 1, 2 ou 3 sont ouvertes en moyenne 7 heures par semaine.



II- LES RESULTATS

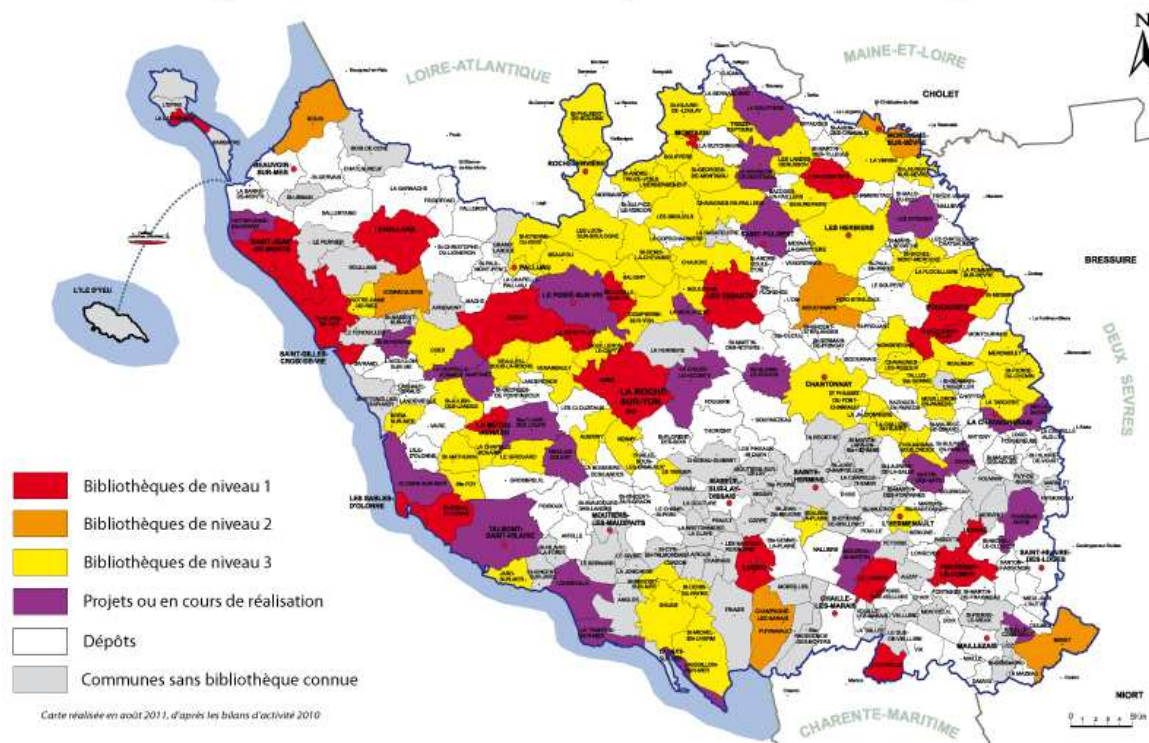
1) Répartition des bibliothèques par niveau en Vendée



En 2006, 75% des bibliothèques étaient des Dépôts, fin 2011 **plus de 50% des bibliothèques sont en niveau 3 ou supérieurs.**

Cette forte évolution s'explique par la réalisation d'une trentaine de nouveaux équipements depuis 2006, une tendance qui se confirme avec actuellement une cinquantaine de projets en cours ou à l'étude.

2011 : plus de 50% des bibliothèques en niveau 3 et supérieur

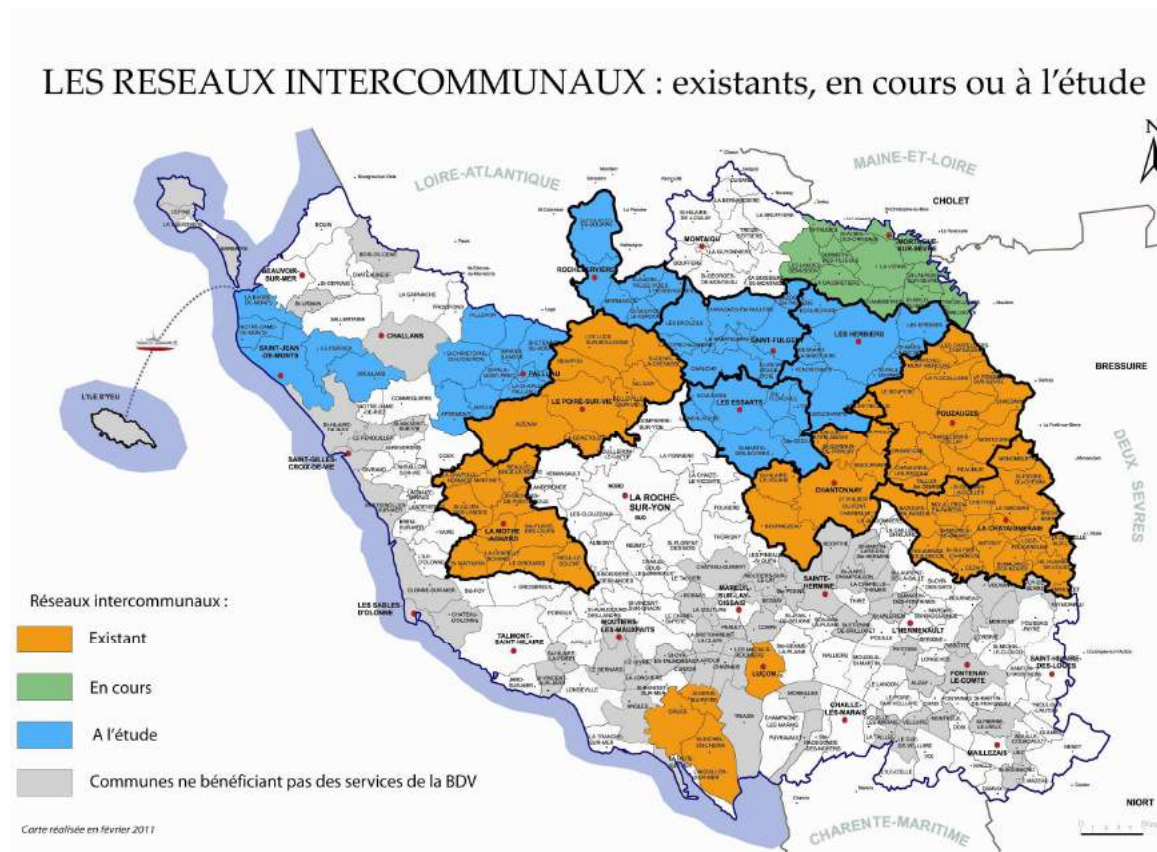


2) Les réseaux intercommunaux

Cette nouvelle dynamique s'explique également par le développement des réseaux intercommunaux. Différents modèles sont possibles. Dans certains cas, les communes conservent la gestion de leur bibliothèque : permanences, animations, partenariats... Mais le développement et la gestion informatisée des collections sont gérés par la Communauté de communes en lien avec les équipes locales. Les collections circulent librement et à la demande entre les bibliothèques.

La mutualisation des moyens informatiques et documentaires permet ainsi d'élargir considérablement l'offre de chaque bibliothèque. L'utilisateur peut, en effet, à partir de sa bibliothèque, accéder à un large choix de documents (collections intercommunales et départementales), de chez lui réserver un document et le faire venir dans la bibliothèque de sa commune, emprunter et rendre ses documents sur l'ensemble des bibliothèques.

Une dizaine de Communautés de communes sont ainsi engagées ou en cours de réflexion sur la mise en place d'un tel service.



3) La fréquentation

Entre 2008 et 2010, la fréquentation des bibliothèques vendéennes connaît, globalement, une augmentation moyenne de 25% avec de fortes disparités selon les efforts de développement récemment réalisés par les communes ou Communautés de communes.

En moyenne la fréquentation des bibliothèques (niveau 1, 2 ou 3) est de 16.85%.

